

Les contingents tarifaires américains sur l'aluminium créent une instabilité supplémentaire sur le marché

Bruxelles, le 3 novembre 2021 – European Aluminium, le porte-parole de l'industrie de l'aluminium, estime que les contingents tarifaires, qui remplaceront les droits de douane actuels de 10 % sur les produits en aluminium de l'UE en vertu de la section 232, entraîneront encore plus de distorsions commerciales. L'association prévient que cela créera une instabilité supplémentaire du marché pour les entreprises d'aluminium des deux côtés de l'Atlantique.

« Il semble que les administrations européenne et américaine aient supposé que les politiques commerciales qui fonctionnent pour l'acier fonctionneront également pour l'aluminium, sans tenir compte des spécificités de notre industrie et de notre opposition constante aux contingents tarifaires. Remplacer les tarifs de la section 232 par une autre mesure de distorsion des échanges est une situation perdante pour l'industrie de l'aluminium et ses clients en aval des deux côtés de l'Atlantique. Le système de quotas ne fera que créer un système de prix à deux niveaux et une imprévisibilité supplémentaire. Les négociants en métaux l'utiliseront à leur avantage pour manipuler les prix de l'aluminium au détriment des producteurs et des fabricants d'aluminium. Nous sommes également extrêmement déçus que les quotas soient basés sur les volumes historiques de 2018-2019, plutôt que sur un système de quotas à l'épreuve du temps qui tienne compte de la demande croissante d'aluminium », commente Gerd Götz, directeur général d'European Aluminium.

European Aluminium et son homologue américain *The Aluminum Association* ont demandé la levée des droits de douane injustifiés de la section 232 sur les importations de l'UE depuis leur mise en œuvre en 2018 et ont soumis une proposition concrète sur le rétablissement des relations commerciales entre les deux marchés. L'Europe a toujours été un allié important des États-Unis, et les exportations européennes d'aluminium vers les États-Unis n'ont jamais constitué une menace pour la sécurité nationale américaine. Au contraire, les chaînes de valeur de l'aluminium américain et européen sont fortement liées, avec plus de 15 multinationales opérant sur les deux territoires.

European Aluminium se félicite de la décision d'élaborer un arrangement mondial sur l'acier et l'aluminium durables afin de réduire les émissions mondiales de carbone¹ et de s'attaquer à la surcapacité subventionnée par la Chine, qui mine la production européenne et fausse les marchés mondiaux. L'association estime que l'arrangement pourrait aider à encourager la production d'aluminium durable à l'échelle mondiale et se réjouit de pouvoir apporter une contribution positive à l'arrangement. Toutefois, la période de négociation de deux ans sur l'accord devrait également être mise à profit pour supprimer définitivement les tarifs injustifiés de la section 232 et le système de quotas. L'industrie européenne de l'aluminium craint que l'acceptation par l'UE des contingents tarifaires ne normalise l'utilisation de ces contingents, qui continuent de pénaliser le commerce libre et équitable de l'aluminium.

« Les producteurs européens d'aluminium sont déjà confrontés à d'énormes défis en matière de compétitivité en raison des coûts réglementaires élevés dans l'UE et de la concurrence déloyale de la Chine. Pourtant, malgré la situation précaire de notre industrie, l'UE a suspendu des mesures antidumping attendues depuis longtemps sur les produits laminés plats chinois faisant l'objet d'un dumping, nous privant ainsi du niveau de protection de défense commerciale dont bénéficient les entreprises américaines. Elle nous porte maintenant un autre coup en l'espace d'un mois. L'UE sacrifie toute la chaîne de valeur de l'aluminium comme jamais auparavant pour apaiser une poignée d'utilisateurs et de négociants en aval », a commenté M. Götz au sujet des défis commerciaux plus larges auxquels sont confrontées les entreprises européennes.

Notes aux rédacteurs :

Dans le cadre du système de contingent tarifaire, qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2022, le volume d'importation annuel global est fixé à 18 mille tonnes métriques pour les produits en aluminium sous forme brute et à 366 mille tonnes métriques pour les produits corroyés. Les volumes d'importation seront alloués sur la base des États membres de l'UE, conformément aux volumes historiques de 2018-19.

Les produits en aluminium de l'UE relevant de la section 232 qui sont dans les limites du quota entreront en franchise de tout droit de section 232, tandis que les produits entrant au-dessus du quota continueront d'être soumis à un droit de 10 pour cent.

Contact :

Salomé Baumann, Responsable de la communication et des relations presse

salome.baumann@aluminium.fr

Tel : 01 42 25 26 22

Aluminium France est l'organisation officielle qui représente l'industrie de l'aluminium en France auprès des pouvoirs publics, de l'administration et de la société civile. Elle rassemble les producteurs français d'alumine et d'aluminium primaire, les acteurs de la première transformation (laminage, filage, fonderie, forge), les recycleurs et affineurs d'aluminium et les équipementiers. Au total, ce sont plus de 60 usines avec plus de 10 000 emplois directs et environ 100 000 emplois indirects. La production française d'aluminium est à 50% issue du recyclage avec des applications dans des marchés stratégiques comme l'aérospatiale, la défense, la microélectronique, ou des applications indispensables à la vie de tous les jours comme l'emballage, l'automobile, le bâtiment ou la connectique.

La production industrielle d'aluminium est une invention française et les 3 centres de R&D qui rassemblent plus de 500 ingénieurs chercheurs sont des références mondiales.